

MESURES ET ACTIONS POUR L'AMELIORATION DE LA GESTION QUANTITATIVE DES RESSOURCES EN EAU

ENSEMBLE DU PÉRIMÈTRE :

- Réaliser un état 0 des débits des sources (cf. 1.1)
- Améliorer le suivi des eaux souterraines (cf. 1.3)
- Etudier les relations entre les aquifères (cf. 1.4)
- Favoriser les espèces xérophiles (garrigue) lors de replantations forestières (cf. 1.12)
- Favoriser les économies d'eau (cf. 1.5)
- Mener des actions de sensibilisation (cf. 4.2)

LEZ ET MOSSON :

- Mettre en place des stations de jaugeage supplémentaires (cf. 1.1)
- Fixer des débits-objectifs et mettre en place un système de gestion des étiages (cf. 1.10)

AUTRES COURS D'EAU, SOURCES :

- Réaliser un état 0 des débits (cf. 1.1)
- Mettre en place une station de jaugeage sur le Coulazou aval (cf. 1.1)

COURS D'EAU, NAPPES D'ACCOMPAGNEMENT DES COURS D'EAU ET AQUIFÈRES CÔTIERS :

- Faire diminuer les volumes prélevés :
 - maintenir les prélèvements AEP existants dans les limites des DUP actuelles (cf. 1.8)
 - remplacer les autres prélèvements existants par des ressources de substitution (cf. 1.8)
 - ne pas autoriser de nouveaux prélèvements (cf. 1.9)
- Mettre en conformité ces prélèvements-là en priorité (cf. 1.6)

KARST

- Limiter l'impact des prélèvements existants (cf. 1.8) :
 - en les compensant par des débits de restitution
 - en réévaluant les débits de restitution existants en fonction des besoins des usages et des écosystèmes
 - ou en remplaçant les prélèvements par des ressources de substitution (eau du Rhône, eaux usées traitées...)
- Création par décret de zones de répartition (cf. 1.7)

